

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 12 mars 2024

Délibération n° 8 du 12/03/2024

Dons alimentaires

Délibération

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur l'acceptation de 380 colis alimentaires d'une valeur unitaire de 15 € TTC remis à titre gracieux par le comité communal d'action social de la ville de Marseille. Le Crous remettra ces colis prioritairement aux étudiants marseillais en difficultés signalés par le service social et hébergés au sein des établissements marseillais. Avant leur remise, il sera procédé au retrait des bouteilles d'alcool contenues dans les colis, puis à leur inventaire et à leur remise aux structures de restauration dans le cadre de leurs activités.

Vote

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24



Fabienne Blaise

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation

Région académique Provence Alpes Côte d'Azur